

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

Cergy-Pontoise, le

20 JAN. 2013

CABINET

Service interministériel
de défense
et de protection civile

ARRETE N° 2012/ 130009

PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE CIRCULER
POUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES

LE PREFET DU VAL D'OISE
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de sécurité civile,

Considérant les conditions de circulation particulièrement difficiles sur les axes routiers du département du Val-d'Oise, compte tenu de la présence de neige ;

Considérant que les départements limitrophes interdisent également la circulation des transports scolaires sur leur réseau en raison des mêmes conditions climatiques difficiles ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Val d'Oise,

A R R E T E

Article 1 :

Les services de transport scolaires ne sont pas autorisés à circuler sur l'ensemble du réseau routier du département pour la journée du 21 janvier 2013 à partir de 06 H 00.

Article 2 :

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de 2 mois après son entrée en vigueur.

Article 3 :

Le sous-préfet, directeur du cabinet, les sous-préfets des arrondissements d'Argenteuil, Sarcelles et Madame la secrétaire en chef de la sous-préfecture de Pontoise, le président du conseil général, l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, les maires du département du Val d'Oise, le commandant du groupement départemental de la gendarmerie, le directeur départemental de la sécurité publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Val d'Oise et copie sera adressée aux services des directions et collectivités visés à l'article 2.

Fait à Cergy-Pontoise, le 20 JAN. 2013

Le Préfet,

Pour le Préfet,

Le Sous-préfet, Directeur du cabinet

Gilles PRIETO